Prix du pèlerinage

- Prix du pèlerinage par personne (en chambre double, sur base de 20 pèlerins minimum) : **360 €**
- Supplément chambre individuelle *(dans la limite des places disponibles)* : **65 €**

Ce prix comprend :

- le **voyage en autocar Grand Tourisme durant le pèlerinage,** depuis Raismes ou Cambrai.
- **l'hébergement à l'Hôtel Val de Loire *** à Azay le Rideau**,
- **tous les repas** chauds durant le séjour, hors boissons, sauf le pique-nique du 1er jour (tiré du sac).
- les **entrées dans les sites et monuments mentionnés** au programme, les visites guidées mentionnées au programme.

,

- **les assurances** responsabilité civile, assistance, rapatriement, perte de bagages par l'organisateur.
- la fourniture d'un **carnet du pèlerin** ;
- **les offrandes**

Ce prix ne comprend pas :

- le supplément éventuel pour l'obtention d'une **chambre individuelle** : **65 €**
- **les boissons, les cafés et les extra personnels**.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter les :

PELERINAGES DIOCESAINS DE CAMBRAI
174 rue Léopold Dusart – BP 17
59590 RAISMES
Tél. 03.27.38.12.62
E-mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

Inscriptions

Attention : les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Il est prudent de ne pas tarder à s'inscrire. La date limite d'inscription est fixée au : 12 août 2018. L'acompte est payable à l'inscription. Le solde est payable pour le 20 septembre 2018.

Cas d'annulation

- La Direction des Pèlerinages de Cambrai pourrait annuler ce pèlerinage en cas de nombre insuffisant de participants. Elle en aviserait les pèlerins par écrit dès que le fait est établi. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire.
- Toute annulation par un pèlerin doit être notifiée par lettre, fax ou mail. A moins de 31 jours du départ, toute annulation entraîne des frais pour chaque participant annulé. Un montant de 15 € non remboursable sera retenu pour frais de dossier en cas d'annulation pour motif médical, impératifs familiaux, reprise d'emploi ou cas de force majeure, sauf si le pèlerin a trouvé à se faire remplacer. A moins de 31 jours, ce montant passe à 50 € quand l'annulation est motivée par des convenances personnelles, sauf si le pèlerin a également trouvé à se faire remplacer. Pour toute annulation à moins d'une semaine, l'intégralité du paiement est conservée, sauf les cas de force majeure indiqués ci-dessus et sauf si le pèlerin a trouvé à se faire remplacer.

CARTE D'IDENTITE VALIDE (OU PASSEPORT) OBLIGATOIRE

CARTE VITALE RECOMMANDEE

Des personnes de votre entourage peuvent être intéressées par ce pèlerinage. Complétez cette demande et nous leur adresserons un exemplaire de ce document : Pèlerinage à L'Ile Bouchard du 22 au 24 octobre 2018.

Mr ☐ Mme ☐

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Mr ☐ Mme ☐

Nom .....

Prénom .....

Adresse.....